

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions/Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
The Cambridge Building
3 Queen Street/3, rue Queen
Charlottetown
Prince Edward Island
C1A 4A2

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

All enquiries are to be submitted in writing to the
Contracting Authority, Darlene Reay, either by
facsimile or by e-mail at:
darlene.reay@pwgsc.gc.ca.

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada
The Cambridge Building
3 Queen Street/3 rue, Queen
PO Box 1268/CP 1268
Charlottetown
Prince Ed
C1A 4A2

Title - Sujet Désaffectation des bâtiments 7	
Solicitation No. - N° de l'invitation E0226-141158/A	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client R.065698.001	Date 2013-10-22
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWC-008-3306	
File No. - N° de dossier PWC-3-36049 (008)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-10-24	Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Reay, D (PWC)	Buyer Id - Id de l'acheteur pwc008
Telephone No. - N° de téléphone (902) 566-7518 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 566-7514
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Le présent addenda vise à présenter les réponses suivantes aux questions posées par les soumissionnaires.

Les changements suivants aux documents d'appel d'offres entrent en vigueur immédiatement. Cet addenda fera partie des documents contractuels.

QUESTION

1. Au sujet de la modification n° 2 – CS01 CONDITIONS D'ASSURANCE

En ce qui concerne l'exigence relative aux installations fixes, j'aimerais faire remarquer que la Responsabilité professionnelle de l'entrepreneur couvre normalement l'exposition pendant le transport. Si vous souhaitez toujours une couverture des installations fixes, serait-ce pour le chantier ou pour le site d'élimination des tiers (ou les deux)? L'assureur devrait prendre en considération les phases I et II.

RÉPONSE

Supprimer les réponses aux questions 1 et 2 de la modification n° 2.

Type 1 – Couverture des installations fixes et Type 4 – Responsabilité professionnelle de l'entrepreneur sont retirées des Conditions d'assurance. Voir n° 2 ci-dessous.

2. **APPEL D'OFFRES**

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES - CS01 Condition d'assurance

CA3 G2040C Assurance responsabilités couvrant l'atteinte à l'environnement (2008-05-12)

Supprimer au complet et remplacer par :

CA3 G2040C Assurance responsabilités couvrant l'atteinte à l'environnement (2008-05-12)

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir, pendant toute la durée du contrat, une assurance:

Type 2 : Responsabilité des entrepreneurs en matière de pollution»

d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 1 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.

2. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.

3. La police d'assurance

Type 2 : Responsabilité des entrepreneurs en matière de pollution»

doit comprendre les éléments suivants :

- a) Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada en tant qu'assuré additionnel devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
- b) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
- c) Séparation des assurés : La police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
- d) Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles
- e) Désamiantage: Pour fournir une couverture pour l'enlèvement et l'élimination des matériaux d'amiante.

Ajouter

CA4 - G2020C Assurance responsabilité civile automobile(2008-05-12

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance automobile d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident.

Solicitation No. - N° de l'invitation

E0226-141158/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.065698.001

Amd. No. - N° de la modif.

005

File No. - N° du dossier

PWC-3-36049

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwc008

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

-
2. La police d'assurance doit comprendre les éléments suivants :
- a. Assurance de responsabilité civile - limite minimale de 2 000 000 \$ par accident ou par incident;
 - b) Assurance individuelle - lois de toutes les juridictions;
 - c) Garantie non-assurance des tiers;
 - d) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.